



Compte rendu synthétique réunion contrôle fiscal Jeudi 8 février 2018 à Nantes

15 participant.es (9 de BDV, 2 de PCE, 2 de PCRP, 2 de BVG/DIRCOFI)

PRESENTATION DE LA DEMARCHE

- Plan de travail du syndicat CGT face aux évolutions touchant toute la sphère du contrôle fiscal de la programmation au recouvrement, comme nous le faisons actuellement avec la mission foncière et les menaces sur le métier de géomètre
- Décision initiale de rencontrer et de discuter avec les collègues adhérent.es concerné.es mais volonté d'élargissement aux collègues qui souhaitent participer à la réunion

LE CONTEXTE

- Économies budgétaires recherchées (emplois, missions)
- Démarche gouvernementale [« Action Publique 2022 »](#) qui vise à définir le périmètre d'intervention des missions de service public (conservation, transferts, suppressions)
- Résultats du contrôle fiscal (CFE, CSP) en baisse tant en nombre d'opérations qu'en droits rappelés (CFE et CSP :- 3139 affaires entre 2006 et 2016 ; CSP : -22% entre 2010 et 2016 et des droits nets qui passent de 16 121M€ en 2015 à 15 292 M€ en 2016). Ces constatations nationales sont paradoxalement contradictoires avec les félicitations de la DRFIP 44 envers les services de contrôle.
- Des services de fiscalité immobilière ignorés et menacés
- Projet de [loi pour un État au service d'une société de confiance](#) ; « Contrat de confiance » avec les entreprises (vertueuses par nature) ; « droit à l'erreur »

LES NOUVEAUX OUTILS INFORMATIQUES

ACL ((logiciel de traitement des données de gestion commerciale), RIALTO (avec les nouveaux modules « MEMO » obligatoire et « METHODOLOGIE » facultatif qui rappelle l'ancien « METHODO » tombé aux oubliettes ; ALTO puis ALTO 2 pour exploiter les fichiers des écritures comptables (FEC) dont la remise est obligatoire depuis le 1/1/2014

LES NOUVELLES PROCÉDURES DE CONTRÔLE

Instruction sur place des RCTVA (possible depuis 1 an) ; 3909 CSP et Examen de comptabilité du Bureau (EC)

DE NOUVELLES ORGANISATIONS DES SERVICES

Rattachement des BCR aux DIRCOFI, rattachement de BVD à des DIRCOFI, suppression de BVD sans omettre la disparition totale des « secrétariats » pour les BVD, création de pôles interrégionaux de programmation dans les DIRCOFI, mise en place au plan national de la Mission Requête Valorisation (MRV)

DE NOUVEAUX OBJECTIFS ... REVUS A LA HAUSSE

- Face à la baisse des résultats, révision des indicateurs, apparition des « points d'impact » et augmentation partout des objectifs qui permettront peut-être de « sauver le soldat Parent »

DES NOTES CADRES ... QUI SE SUCCÈDENT

- 5/12/2017 sur les orientations et la refonte des indicateurs
- 29/12/2017 sur le bilan du GT contrôle fiscal en milieu informatisé
- 19/1/2018 sur la programmation du contrôle fiscal (rôle et avenir des PCE et des BCR ?)

DES OUTILS DE PRESSION SUR LES PERSONNELS

- Mise en place annoncée du RIFSEEP (refonte totale du régime indemnitaire avec part variable et individualisation)
- Apparition du [Suivi des compétences](#) avec l'annonce de l'expérimentation à la DRFIP 44
- Remise en cause des règles actuelles d'affectation (DIRCOFI Centre-Ouest expérimentatrice)

Après cette présentation, les échanges ont essentiellement porté sur :

- **Les objectifs** (revus à la hausse unilatéralement par les Directions avec un passage à 14 ou 15 affaires par vérificatrice ou vérificateur)
Aucun moyen matériel ou législatif n'a amélioré les missions de contrôle, bien au contraire. Les nouvelles applications (comme MEMO...) sont chronophages, certaines applications performantes ont été supprimées (Calc à remplacé Excel) sans parler du transfert des tâches de secrétariat. Ces tâches chronophages n'ont pas été compensées par la diminution des objectifs.
► mention possible à ajouter dans le compte rendu d'évaluation (CREP) : « Compte tenu de l'évolution incessante des méthodes de travail et des procédures, il n'est pas possible de s'engager sur une augmentation des objectifs » ;
- **L'opacité** qui règne en matière d'objectifs globaux (réduction des objectifs en cas d'arrêt maladie en deçà d'un certain quantum par exemple) et de décompte des affaires ;
- **Les obligations** faites aux collègues de travailler avec certaines applications de manière contrainte et forcée (CALC et sa formation obligatoire) et notamment l'évolution du métier tourné uniquement vers l'informatique qui ne sera jamais maîtrisée par tout le monde (même par les plus « 3pointu.es ») et demeure loin du travail d'investigation nécessaire à mener sur le terrain ;
- **L'incompréhension** qui entoure la nouvelle procédure de 3909 CSP contrôle externe déguisé pour faire du nombre ;
- **Le « suivi des compétences »** perçu comme un outil de tri sélectif pour mieux imposer la mobilité interne des collègues du contrôle en fonction des attentes et des besoins des Directions. C'est un processus de défiance envers non seulement les agents chargés du contrôle qui donnent satisfaction depuis des années mais aussi envers l'encadrement intermédiaire. Cet outil est perçu comme un véritable risque psychosocial atteignant chacune des personnes concernées ainsi que le collectif de travail dans sa globalité.

Sur cette question, a été soulignée l'absence totale de cadre légal de ce « bilan de compétences détourné » contrairement au véritable « bilan de compétence » codifié par un décret et qui doit faire l'objet d'un examen préalable en CHS-CT (jurisprudence sur ce point). La référence à ce qui a été mis en place à France-Télécom a été soulevée. La question des capacités des membres du « jury » a également été évoquée face à un métier d'expertise complexe.

Après discussion, les collègues ont décidé :

- de ne pas participer à cette expérimentation
- de s'inscrire dans la campagne de pétition qui devrait se mettre en place
- de faire connaître leur position à la Direction sous une forme à confirmer (audience, CTL)

Les participant.es ont souhaité que cette action soit relayée auprès des collègues du département, mais pas seulement, et soit portée dans l'unité la plus large.